



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 15 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 8 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Dominique PICAVEZ, Michel PLEUCHOT,

Excusés : Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON
Michel JEANNIN, pouvoir donné à Michel MARTOIA
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Dominique PICAVEZ

Absents : Philippe LUYAT, Frédéric MAUGIRON, Sandrine BOSCARO

Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_09_15072024

09. Adhésion au groupement de commandes coordonné par TE 38 pour la fourniture d'électricité et de services associés à compter du 1^{er} janvier 2026

L'achat d'énergies étant complexe techniquement et juridiquement pour les collectivités soumises aux tarifs du marché, TE 38 coordonne un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité auquel les structures publiques peuvent adhérer. Dans un contexte de forte volatilité des prix, la mutualisation permet d'adopter une véritable stratégie d'achat tout en limitant les risques, et ce afin de limiter la hausse des prix.

Monsieur le Maire explique que le TE38 (Territoire d'énergie 38) propose à la commune d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés pour un début de fourniture au 1^{er} janvier 2026. Les frais de fonctionnement du groupement sont partagés entre l'ensemble des membres.

Il propose au Conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise l'adhésion de la commune de Susville au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture d'électricité et services associés ;

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le 17/07/2024
ID : 038-213804990-20240717-D_09_15072024-DE

Susville et ce sans distinction de procédures ou de montants, inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution des commandes.

Autorise le TE38 à recueillir les données relatives aux consommations d'énergies de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 17 juillet 2024.
Le Maire, Emile BUCH.*

